

Bureau UNSA-Ecologie

Secrétaire Général

Eric GOURDIN

Tél : 06-08-57-72-62

unsa-ecologie@orange.fr

Secrétaire Général Adjoint

Yannick JAOUEN

Tél : 06-20-78-98-71

jaouen.bzh@wanadoo.fr

1^{er} Secrétaire National

Aurélien LEDUC

Tél : 06-27-02-55-41

aurilienleduc@yahoo.fr

2^{ème} Secrétaire National

Yves ROGERIEUX

Tél : 06-80-16-30-11

rogers37110@aol.com

Trésorier

Laurent WATTELET

Tél : 06-15-82-88-86

laurent.manue59@orange.fr

Trésorier Adjoint

Stéphane GUICHEMER

Tél : 06-76-71-03-83

guichemer.stephane@orange.fr



STATUTS DES PERSONNELS DE L'ENVIRONNEMENT REUNION AU MEDDE

Hier, 19 novembre 2014, le MEDDE a réuni le groupe de travail sur les statuts des personnels de l'Environnement. Hormis la présence des EPA, de la DEB et de la DRH, Olivier LAROUSSINIE, chef de file des préfigurateurs du projet AFB était présent.

Il nous a rappelé le calendrier prévu à cette date : publication de la loi biodiversité comprenant l'AFB au 1er janvier 2016.

Comme suite à notre demande, il nous a confirmé la mise en place d'un comité de suivi du projet AFB avec les Organisations syndicales.

Il a par ailleurs signalé qu'il s'agissait d'un dossier prioritaire de la Ministre et qu'elle sera amenée à intervenir politiquement pour obtenir des arbitrages.

1/ Les contractuels :

L'Unsa-Ecologie est intervenue dès l'ouverture des débats pour interpellier le responsable de la DRH présent sur le dossier des grilles indiciaires des contractuels.

Nous avons manifesté notre vif mécontentement et demandé qu'une modification de cet arrêté obsolète intervienne rapidement, et en tout état de cause, nous ne voulons pas attendre l'éventuelle publication du projet de loi biodiversité.

En fin de réunion, le Directeur de l'Eau et de la Biodiversité étant arrivé entre temps, nous l'avons, lui aussi, interpellé et demandé à ce qu'une modification intervienne rapidement pour mettre un terme à cette situation intolérable ! Comment accepter que des agents soient rémunérés au **SMIC jusqu'au 8ème échelon !!**

Elections des représentants du personnel du 4 décembre 2014

Au travers ses professions concrètes et ambitieuses, l'UNSA-Ecologie veut répondre aux interrogations des personnels pour l'avenir de leur métier et de leur carrière. Nous avons pris des engagements dans ces professions de foi, engagements sur lesquels l'UNSA-Ecologie a déjà commencé à travailler. Votre vote vous appartient !!!

VOTEZ Dynamique, VOTEZ UNSA-Ecologie



Pour tous renseignements,
n'hésitez pas à nous contacter !!

Site internet

www.unsa-ecologie.fr

Le DEB nous a expliqué qu'il est difficile de demander à la DGAFP une modification de grilles pour un EPA alors qu'ils sont entrain de travailler sur les grilles du quasi-statut de l'AFB. L'Unsa-Ecologie a insisté pour qu'il trouve une solution transitoire en attendant l'éventuelle publication des textes de l'AFB.

L'Unsa-Ecologie sera reçue sur ce dossier par le Secrétaire général du Ministère le 26 novembre prochain.

Sur la titularisation :

Les conditions de titularisation, notamment le reclassement en pied de corps, sur le 1er grade, ne sera pas attractif pour de nombreux agents. Sur la durée de contrat, qui est normalement de 4 ans, le MEDDE va tenter d'obtenir une durée d'ancienneté de 2 ans.

Le décret liste :

La modification du décret dérogatoire nous est présentée. La proposition présente une liste de fonctions qui, selon nous, est loin d'être acceptable. En effet, d'une part, des fonctions existent déjà dans des corps de fonctionnaires et il est donc difficile de dire que ces emplois ne peuvent être occupés par des fonctionnaires !, d'autre part, nous préférons que soit donnée une liste de métiers qui correspondent à une fiche de poste précise, ce qui sera bien plus claire pour tous et notamment pour les contrôleurs financiers.

2/ Les fonctionnaires :

Ils ont été tout simplement absent de cette réunion de travail. Aucune avancée ne nous est proposée sur le Nouvel espace statutaire des Techniciens et la transformation d'au moins 150 postes de C en B.

Nous sommes, une fois de plus, intervenus pour demander à ce que la Ministre mette les pieds dans le plat. Son rôle de « politique » est d'intervenir lorsqu'il y a un blocage de l'administration. En l'occurrence, la DGAFP.

L'administration n'a pas de date de Réunion interministérielle de programmée et donc de date d'arbitrage.



L'Unsa-Ecologie agit concrètement.

POUR LE TRAVAIL DE CES DOSSIERS

L'UNSA SERA RECUE PAR LE SECRETAIRE GENERAL DU MEDDE

LE 26 NOVEMBRE PROCHAIN

L'UNSA ECOLOGIE NE SE CONTENTE PAS D'INCANTATIONS

NI DE PROPOS LENIFIANTS

